



**Extrait du registre des délibérations
du conseil communautaire 2023/04 du jeudi 28 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'auditorium de l'école de Musique de l'Agglo Pays d'Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

Objet : Approbation de la modification n°1 du Site Patrimonial Remarquable de Champeix
Annexe : dossier de la procédure de modification du règlement de la ZPPAUP/SPR

Date de convocation : 22 septembre 2023
Date d'affichage de liste des délibérations : 4 octobre 2023
Secrétaire de séance : SERRA Pierre
Rapporteur : COSTON David

Nombre de conseillers
En exercice : 121
Présents : 86
- Titulaires : 83
- Suppléants : 3
Absents ayant donné pouvoir : 20
Absents excusés : 15
Votants : 106

PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (86)

- | | | |
|----------------------|--------------------------|---------------------------|
| AIGOUY Thierry | DUBOST Philippe | NUÑEZ-ORTIN Aurélia |
| ALIZERT Nicolas | DUTHEIL Nathalie | PAGESSE Pierre |
| PELISSIER Didier (S) | FANJUL José | PELISSIER Patrick |
| ARCHIMBAUD Guy | FERRARIS Nathalie | PEREIRA-MAURIAT Christine |
| ARNAULT Lionel | FERREIRA Fernando | PETELIH Sandra |
| BARDY André | FOUCAULT Marie-Françoise | PILLON Stéphane |
| BARRAUD Bertrand | MAISONNEUVE Alain (S) | PRADIER Laurent |
| BARTHOMEUF Serge | GARNAVAULT Philippe | RAVEL Pierre |
| BASTIEN Gérard | GAUDRIAULT Damien | ROUX Bernard |
| BERTHELOT Pascal | GENEIX Christophe | RYCKEBOER Christian |
| BESSEYRE Fabien | GILBERT Odile | SABATIER Gilles |
| BESSON Jean-Louis | GOMEZ Jean-Marc | SALVINI Luc |
| BŒUF Nicole | GOYON Guy | SAUVANT Jean-Pierre |
| BOISTARD Philippe | GREGOIRE Nathalie | SERRA Pierre |
| BOURG François | GUILLAUME Julien | SUTY Lionel |
| BRUN Pascale | HERBST Nadine | TEZENAS Olivier |
| BRUNEL Séverine | HOSMALIN Marc | THERME Jacques |
| CHABRILLAT Frédéric | JAFFEUX Ophélie | THEVENET Emilie |
| CHALLET Vincent | JAFFEUX Sébastien | TINET Georges |
| CHASSANG Jean-Pierre | KINDT Patrick | TOURLONIAS Vincent |
| COLLET Jean-Pierre | LAGARDE Maguy | TRILLEAUD Eric |
| CORRE Jean-Marie | LAMOUREUX Jean-François | VARISCHETTI Martine |
| COSTE Yves | LAVILLE Philippe | WALTER Christian |
| COSTON David | LE MARREC Laurys | |
| CREGUT François | LEGENDRE Denis | |
| CROZE Yves-Serge | LIGNIERE Frédéric | |
| DESVIGNES Jean | LIVET Bertrand | |
| | FREITAS Manuel (S) | |
| | MALORON Annie | |
| | MARIANY Marie-Line | |
| | MASSARDIER Marie-Laure | |
| | MEALLET Roger-Jean | |
| | MERLEN Bernard | |
| | METEIGNIER Stéphane | |
| | MOURGUE Isabelle | |
| | MONTMORY Dominique | |

ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (3) ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; MALLET Philippe (FREITAS Manuel) ;

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (20) ALBARET Christophe à SABATIER Gilles ; BARBET Laurent à BRUN Pascale ; BRONNER Ulrich à PILLON Stéphane ; BRUNETTI Graziella à PFRFIRA-MAURIAT Christine ; CAUTIN Françoise à BESSEYRE Fabien ; CHABAUD Christelle à MONTMORY Dominique ; CORREIA Emmanuel à COSTON David ; COUDUN Valérie à VARISCHETTI Martine ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à WALTER Christian ; DUBESSY Florence à BARRAUD Bertrand ; GONTHIER Emmanuel à LAVILLE Philippe ; JEANMOUGIN Isabelle à DESVIGNES Jean ; LABUSSIÈRE Jean-Marc à CORRE Jean- Marie ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; NICOLLET Michel à PETEILH Sandra ; PELLEGRINELLI Christophe à LEGENDRE Denis ; POJOLAT Marie à ROUX Bernard ; PUECH David à BCEUF Nicole ; VEZON Christophe à LIVET Bertrand ; ZANIN Nathalie à PELISSIER Patrick ;

ABSENTS EXCUSES : (15) ADMIRAT Nadine ; BERNARD Jean-Paul ; CHANIMBAUD Lionel ; COSTON Marie ; DENAIVES Catherine ; DRUELLE Jean-Claude ; LENEGRE Jean-Louis ; LEROY Véronique ; RKINA Mohammed ; ROCHETTE Christophe ; SAUX Marie-Pierre ; SCHUMACHER Emilie ; SUIDUREAU Carine ; THALAUD François ; TREHIN Anne-Marie ;

*

LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Pour mémoire, le conseil municipal de la Ville de Champeix a approuvé par délibération du 6 février 2008 sa Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), devenue exécutoire le 7 mars 2008.

A compter de son approbation, la ZPPAUP est devenue Site Patrimonial Remarquable (SPR) en application de l'article 114 de la loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine, dite loi LCAP. La loi LCAP prévoit de remplacer les anciennes ZPPAUP et aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) par de futurs Plans de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) lorsque la collectivité compétente souhaite engager la révision des documents actuels.

A titre transitoire, dans son article 112 paragraphe III, elle permet la modification des SPR selon la procédure en vigueur lors de leur approbation. Ce même texte précise que la modification est prononcée par l'autorité compétente en matière de PLU.

A l'issue des études pour la modification du SPR, prescrite par arrêté de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 24 mars 2023, la commission locale a donné son accord et l'Architecte des Bâtiments de France a répondu favorablement le 9 mai 2023. L'enquête publique a ensuite été organisée du lundi 5 juin 2023 au mardi 20 juin 2023.

Le rapport du commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de modification du SPR. L'Agglo Pays d'Issoire a sollicité l'accord de la Préfère de région, comme le prévoit le code du patrimoine, accord dûment signé le 4 août 2023.

Il est donc proposé aux membres du conseil communautaire d'approuver la modification n°1 du SPR de Champeix.

ENTENDU le rapport de présentation ;



Délibération n°

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 2023/04/09-510
ID : 063-200070407-20231006-2023_04_3-DE

Extrait du

du conseil communautaire 2023/04 du jeudi 28 septembre 2023

*

CADRE REGLEMENTAIRE

- VU** le code général des collectivités territoriales ;
- VU** la loi LCAP (relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine) du 7 juillet 2016, notamment l'article 112 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016, relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 20210642 en date du 12 avril 2021 autorisant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 12 avril 2021 ;
- VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;
- VU** la délibération n° 2020/02/02-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à la détermination du nombre de vice-président et des éventuels autres membres du bureau ;
- VU** la délibération n° 2020/02/03-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection des vice-présidents et des éventuels autres membres du bureau, et notamment Monsieur David COSTON 1^{er} Vice-Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;
- VU** l'arrêté n°2020-VP01 du Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire en date du 22 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature en matière d'évaluation des politiques communautaires, d'urbanisme, du numérique et de l'informatique à Monsieur David COSTON 1^{er} vice-président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;
- VU** l'arrêté n°ADE-2019-015 du Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire en date du 9 septembre 2019 prescrivant la modification n°1 sur Site Patrimonial Remarquable de Champeix ;
- VU** l'arrêté n°AT-2023-002 du Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire en date du 15 mars 2023 abandonnant la modification n°1 sur Site Patrimonial Remarquable de Champeix telle que prescrite le 9 septembre 2019 ;
- VU** l'arrêté n°AT-2023-003 du Président de la communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire en date du 24 mars 2023 de prescription de la procédure de modification n°1 du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Champeix ;
- VU** la délibération du conseil municipal de Champeix en date du 6 février 2008 approuvant la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) ;
- VU** l'arrêté du Maire de Champeix en date du 7 mars 2008 créant la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager sur la commune de Champeix ;

- CONSIDÉRANT** que le bâtiment d'activité présent sur la parcelle ZE321 est situé dans la zone ZP6 (zone naturelle et paysagère) de la ZPPAUP qui interdit toute extension de plus de 20 m² ;
- CONSIDÉRANT** que le repreneur de l'entreprise présente sur la parcelle ZE321 souhaite agrandir et réhabiliter le bâtiment existant afin de développer l'activité économique, permettant ainsi la création d'une trentaine d'emplois et l'amélioration de l'intégration paysagère du site ;
- CONSIDÉRANT** qu'il est donc nécessaire de procéder à la modification de la ZPPAUP de Champeix ;
- CONSIDÉRANT** que cette modification ne porte pas atteinte à l'économie générale du document ;
- CONSIDÉRANT** le courrier en date du 4 août 2023 de la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

Votants : 106

- Pour : 106
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- **D'approuver la modification n°1 du Site Patrimonial Remarquable de Champeix ;**
- **D'une manière générale, d'autoriser monsieur le Président à réaliser toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.**



Délibération n°

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le 2023/04/09-AS²LO
ID : 063-200070407-20231006-2023_04_3-DE

Extrait du du conseil communautaire 2023/04 du jeudi 28 septembre 2023

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
1^{er} Président,
Bertrand BARRAUD



Le secrétaire de séance,
Pierre SERRA

Publié par voie électronique et certifié exécutoire
Issoire, le 28/09/2023
Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 06/10/2023